

CERTIFICAT D'AGREMENT
D'UN EQUIPEMENT TERMINAL DE TELECOMMUNICATIONS
N° 799/TT/AGR/PC/ARPT/2017

Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT),

- Vu la loi n° 2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, notamment ses articles 10, 13, 41 et 42;
- Vu les décrets présidentiels portant désignation du Président et des Membres du Conseil de l'ARPT;
- Vu le décret exécutif n° 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009;
- Vu le Règlement Intérieur de l'ARPT;
- Considérant le dossier de demande d'agrément du matériel cité ci-dessous;
- Considérant les résultats des tests réalisés par l'ARPT sur le modèle présenté;
- Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 31/07/2017 (PV N°41).

CERTIFIE QUE

1. Le modèle, dont l'identification et les coordonnées du demandeur sont données ci-après, a reçu l'agrément de l'ARPT.

Identification de l'échantillon du matériel ou de l'équipement agréé

Nature	Marque	Type	Modèle	N° de série
Téléphone IP	NEC	SL1100 Series	IP4VWV-24TIXH-C-TEL	A10278S6700047
Fabricant	Pays de fabric.	Date de fabric.		
NEC Corporation	Thaïlande	2017		

Coordonnées du demandeur

Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
BOURABA	Lakhdar	Gérant	SERDITEL SARL	18,Rue Pasquier Bronde, Les sources ,Bir Morad Rais, Alger

2. Cet agrément est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent certificat.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, valable uniquement pour les motifs d'ordre technique, est délivré à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Alger le 10 AOUT 2017

0016931

شهادة اعتماد جهاز مطرفي للإتصالات السلكية

رقم 463 / م / س / ا / ر / م / س / ض ب م / 2018

- إن مجلس سلطة الضبط للبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية
- بمقتضى القانون رقم 2000-03 الموعود في 5 جمادى الأولى عام 1421 الموافق 5 أوت سنة 2000، يحدد القواعد العامة المتعلقة بالبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية، وإسما المواد رقم 10 و 13 و 41 و 42؛
 - بمقتضى المرسوم الرئاسي المتضمن تعيين رؤس وأعضاء مجلس سلطة الضبط للبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية؛
 - بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 09-410 الموعود في 23 ذو الحجة عام 1430 الموافق ل 10 ديسمبر 2009؛
 - بمقتضى النظام الداخلي لسلطة الضبط للبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية؛
 - اعتبارا لملف طلب اعتماد الجهاز المذكور أسفله؛
 - اعتبارا لنتائج الاختبارات المنجزة من طرف سلطة الضبط للبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية على النموذج المقدم؛
 - و اعتبارا لمداولة مجلس سلطة الضبط للبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية في اجتماعه المنعقد يوم 2018/04/30 (مخسر رقم 31).

يشهد أن

1. النموذج، ذو الخصائص المحددة أدناه و المرفقة بالبيانات الشخصية للطالب، قد تحصل على اعتماد سلطة الضبط للبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية.

تحديد خصائص عينة من العتاد أو التجهيز المعتمد

الرقم التمسلي	النموذج	النوع	التعيين التجاري	الطبيعة
KDAGBE020889	BaselLine Pro CLI		NEC	Téléphone analogique
		تاريخ الصنع	الدولة الصانعة	الصانع
		2017	Chine	NEC Corporation
البيانات الشخصية للطالب				
العنوان	المقر الاجتماعي	الوظيفة	الاسم	اللقب
18, Rue Pasquier Bronde, Les sources, Bir Morad Rais, Alger	SERDITEL SARL	Gérant	Lakhdar	BOURABA

2. بعد هذا الاعتماد صالحا لمدة 3 سنوات ابتداء من تاريخ التوقيع على الشهادة الحالية.
3. تتوافق نتائج هذه الاختبارات مع التحفظات المرفقة على ظهر هذه الشهادة.
4. تمنح هذه الشهادة، التي تعد صالحة فقط من الجانب التقني، للمعني لاستعمالها في حدود ما يسمح به القانون.

حرر بالجزائر في 06 ماي 2018

رئيس مجلس سلطة الضبط للبريد
و المواصلات السلكية و اللاسلكية

الاسم: (مخسر) (مخسر)



0019768

التحفظات والشروط الاحتمالية للاستعمال

1. يجب أن تستجيب إلزاميا الأجهزة موضوع طلب الاعتماد للمعايير والمقتضيات المعمول بها. كما يجب أن يضمن الطالب مطابقة القيم غير المحقق فيها من قبل سلطة الضبط للبريد و الموصلات السلوكية و اللاسلوكية في إطار الاعتماد (المصنع أو المكب أو الكيل أو خاص).
2. لا يعد هذا الاعتماد صالحا إلا للنموذج المستورد في حالته النهائية، وتخضع الحالات الأخرى لإجراءات اعتماد خاصة.
3. يرخص استعمال هذا التجهيز في الحزمة 2400.0 – 2483.5 ميغاهيرتز داخل و خارج البنايات بقدرة موحدة مشعة معادلة أقصاها 100 ميلي واط في المناطق الحضرية و 500 ميلي واط خارج البنايات في التجمعات السكنية الأخرى.
4. يرخص استعمال هذا التجهيز في الحزمة 5150.0 – 5250.0 ميغاهيرتز داخل البنايات بقدرة موحدة مشعة معادلة أقصاها 200 ميلي واط.
5. في الحزمة 5250.0 – 5350.0 ميغاهيرتز، يرخص استعمال هذا التجهيز داخل البنايات وخارجها بقدرة موحدة مشعة معادلة أقصاها 200 ميلي واط.
6. في الحزمة 5470.0 – 5670.0 ميغاهيرتز، يرخص استعمال هذا التجهيز خارج البنايات بقدرة موحدة مشعة معادلة أقصاها 1000 ميلي واط.



CERTIFICAT D'AGREMENT
D'UN ÉQUIPEMENT TERMINAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
N° 463/TT/AGR/PC/ARPT/2018

- Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT),
- Vu la loi n° 2000-03 du 5 Jomada El Oula 1421 correspondant au 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, notamment ses articles 10, 13, 41 et 42;
 - Vu les décrets présidentiels portant désignation du Président et des Membres du Conseil de l'ARPT;
 - Vu le décret exécutif n° 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009;
 - Vu le Règlement Intérieur de l'ARPT;
 - Considérant le dossier de demande d'agrément du matériel cité ci-dessous;
 - Considérant les résultats des tests réalisés par l'ARPT sur le modèle présenté;
 - Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 30/04/2018 (PV N°31).

CERTIFIE QUE

1. Le modèle, dont l'identification et les coordonnées du demandeur sont données ci-après, a reçu l'agrément de l'ARPT.

Identification de l'échantillon du matériel ou de l'équipement agréé

Nature	Marque	Type	Modèle	N° de série
Téléphone analogique	NEC		BaseLine Pro CLI	KDAGBE020889
Fabricant	Pays de fabric.	Date de fabric.		
NEC Corporation	Chine	2017		

Coordonnées du demandeur

Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
BOURABA	Lakhdar	Gérant	SERDITEL SARL	18,Rue Pasquier Bronde, Les sources ,Bir Morad Rais, Alger

2. Cet agrément est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent certificat.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, valable uniquement pour les motifs d'ordre technique, est délivré à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.



Fait à Alger le 06 MAI 2018

0019767

CERTIFICAT D'AGREMENT
D'UN ÉQUIPEMENT TERMINAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
N° 463/TT/AGR/PC/ARPT/2018

- Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT),
- Vu la loi n° 2000-03 du 5 Jomada El Oula 1421 correspondant au 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, notamment ses articles 10, 13, 41 et 42;
 - Vu les décrets présidentiels portant désignation du Président et des Membres du Conseil de l'ARPT;
 - Vu le décret exécutif n° 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009;
 - Vu le Règlement Intérieur de l'ARPT;
 - Considérant le dossier de demande d'agrément du matériel cité ci-dessous;
 - Considérant les résultats des tests réalisés par l'ARPT sur le modèle présenté;
 - Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 30/04/2018 (PV N°31).

CERTIFIE QUE

1. Le modèle, dont l'identification et les coordonnées du demandeur sont données ci-après, a reçu l'agrément de l'ARPT.

Identification de l'échantillon du matériel ou de l'équipement agréé

Nature	Marque	Type	Modèle	N° de série
Téléphone analogique	NEC		BaseLine Pro CLI	KDAGBE020889
Fabricant	Pays de fabric.	Date de fabric.		
NEC Corporation	Chine	2017		

Coordonnées du demandeur

Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
BOURABA	Lakhdar	Gérant	SERDITEL SARL	18,Rue Pasquier Bronde, Les sources ,Bir Morad Rais, Alger

2. Cet agrément est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent certificat.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, valable uniquement pour les motifs d'ordre technique, est délivré à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.



Fait à Alger le 06 MAI 2018

0019767

RESERVES ET CONDITIONS D'UTILISATION POTENTIELLES

1. Les appareils objet d'une demande d'agrément doivent impérativement répondre aux normes et exigences en vigueur. La conformité des valeurs non vérifiées par l'ARPT dans le cadre de l'agrément devra être garantie par le demandeur (constructeur, assembleur, concessionnaire ou particulier).
2. Cet agrément n'est valable que pour le modèle à l'état fini. Les autres cas obéissent à une procédure d'agrément spécifique.
3. L'utilisation de cet équipement dans la bande 2400.0 – 2483.5 MHz est autorisée à l'intérieur des bâtiments (Indoor) et à l'extérieur (Outdoor) avec une puissance isotrope rayonnée équivalente maximale de 100 mW dans le milieu urbain et de 500 mW en outdoor dans autres agglomérations.
4. L'utilisation de cet équipement dans la bande 5150.0 – 5250.0 MHz est autorisée en indoor avec une puissance isotrope rayonnée équivalente maximale de 200 mW.
5. Dans la bande 5250.0 – 5350.0 MHz, l'utilisation de cet équipement est autorisée en indoor et en outdoor avec une puissance isotrope rayonnée équivalente maximale de 200 mW.
6. Dans la bande 5470.0 – 5670.0 MHz, l'utilisation de cet équipement est autorisée en outdoor avec une puissance isotrope rayonnée équivalente maximale de 1000 mW.



CERTIFICAT D'AGREMENT
D'UN ÉQUIPEMENT TERMINAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
N° 463/TT/AGR/PC/ARPT/2018

Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT).

- Vu la loi n° 2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, notamment ses articles 10, 13, 41 et 42;
- Vu les décrets présidentiels portant désignation du Président et des Membres du Conseil de l'ARPT;
- Vu le décret exécutif n° 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009;
- Vu le Règlement Intérieur de l'ARPT;
- Considérant le dossier de demande d'agrément du matériel cité ci-dessous;
- Considérant les résultats des tests réalisés par l'ARPT sur le modèle présenté;
- Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 30/04/2018 (PV N°31).

CERTIFIE QUE

1. Le modèle, dont l'identification et les coordonnées du demandeur sont données ci-après, a reçu l'agrément de l'ARPT.

Identification de l'échantillon du matériel ou de l'équipement agréé				
Nature	Marque	Type	Modèle	N° de série
Téléphone analogique	NEC		BaseLine Pro CLI	KDAGBE020889
Fabricant	Pays de fabric.	Date de fabric.		
NEC Corporation	Chine	2017		
Coordonnées du demandeur				
Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
BOURABA	Lakhdar	Gérant	SERDITEL SARL	18,Rue Pasquier Bronde, Les sources ,Bir Morad Rais, Alger

2. Cet agrément est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent certificat.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, valable uniquement pour les motifs d'ordre technique, est délivré à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.



Fait à Alger le 06 MAI 2018

0019767

CERTIFICAT D'AGREMENT
D'UN ÉQUIPEMENT TERMINAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
N° 428/TT/AGR/PC/ARPT/2018

Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT),

- Vu la loi n° 2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, notamment ses articles 10, 13, 41 et 42,
- Vu les décrets présidentiels portant désignation du Président et des Membres du Conseil de l'ARPT;
- Vu le décret exécutif n° 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009,
- Vu le Règlement intérieur de l'ARPT;
- Considérant le dossier de demande d'agrément du matériel cité ci-dessous;
- Considérant les résultats des tests réalisés par l'ARPT sur le modèle présenté;
- Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 25/04/2018 (PV N°30).

CERTIFIE QUE

1. Le modèle, dont l'identification et les coordonnées du demandeur sont données ci-après, a reçu l'agrément de l'ARPT.

Identification de l'échantillon du matériel ou de l'équipement agréé				
Nature	Marque	Type	Modèle	N° de série
Téléphone IP	NEC	DT800 Series	ITZ-12CG-3P (BK) TEL	A13860B7X00006
Fabricant	Pays de fabric.	Date de fabric.		
NEC Corporation	Thaïlande	2017		
Coordonnées du demandeur				
Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
BOURABA	Lakhdar	Gérant	SERDITEL SARL	18, Rue Pasquier Bronde, Les sources, Bir Morad Rais, Alger

2. Cet agrément est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent certificat.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, valable uniquement pour les motifs d'ordre technique, est délivré à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Alger le 29 AVR 2018

0019650

CERTIFICAT D'AGREMENT
D'UN ÉQUIPEMENT TERMINAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
N° 429/TT/AGR/PC/ARPT/2018

Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT),

- Vu la loi n° 2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, notamment ses articles 10, 13, 41 et 42;
- Vu les décrets présidentiels portant désignation du Président et des Membres du Conseil de l'ARPT;
- Vu le décret exécutif n° 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009;
- Vu le Règlement Intérieur de l'ARPT;
- Considérant le dossier de demande d'agrément du matériel cité ci-dessous;
- Considérant les résultats des tests réalisés par l'ARPT sur le modèle présenté;
- Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 25/04/2018 (PV N°30).

CERTIFIE QUE

1. Le modèle, dont l'identification et les coordonnées du demandeur sont données ci-après, a reçu l'agrément de l'ARPT.

Identification de l'échantillon du matériel ou de l'équipement agréé

Nature	Marque	Type	Modèle	N° de série
Téléphone analogique	NEC		BaseLine	960000929203
Fabricant	Pays de fabric.	Date de fabric.		
NEC Corporation	Chine	2017		

Coordonnées du demandeur

Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
BOURABA	Lakhdar	Gérant	SERDITEL SARL	18, Rue Pasquier Bronde, Les sources, Bir Morad Rais, Alger

2. Cet agrément est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent certificat.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, valable uniquement pour les motifs d'ordre technique, est délivré à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Alger le ... 29 AVR 2018

0019648

CERTIFICAT D'AGREMENT

D'UN ÉQUIPEMENT TERMINAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

N° 427/TT/AGR/PC/ARPT/2018

Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT),

- Vu la loi n° 2000-03 du 5 Jourmada El Ouia 1421 correspondant au 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, notamment ses articles 10, 13, 41 et 42;
- Vu les décrets présidentiels portant désignation du Président et des Membres du Conseil de l'ARPT;
- Vu le décret exécutif n° 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009;
- Vu le Règlement Intérieur de l'ARPT;
- Considérant le dossier de demande d'agrément du matériel cité ci-dessous;
- Considérant les résultats des tests réalisés par l'ARPT sur le modèle présenté;
- Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 25/04/2018 (PV N°30).

CERTIFIE QUE

1. Le modèle, dont l'identification et les coordonnées du demandeur sont données ci-après, a reçu l'agrément de l'ARPT.

Identification de l'échantillon du matériel ou de l'équipement agréé

Nature	Marque	Type	Modèle	N° de série
PABX	NEC		SV9500	TN389
Fabricant	Pays de fabric.	Date de fabric.		
NEC Corporation	Japon	2017		
Coordonnées du demandeur				
Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
BOURABA	Lakhdar	Gérant	SERDITEL SARL	18, Rue Pasquier Bronde, Les sources, Bir Morad Rais, Alger

2. Cet agrément est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent certificat.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, valable uniquement pour les motifs d'ordre technique, est délivré à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Alger le 29 AVR 2018

0019646